



Procédure de consultation

Département fédéral de justice et police

Loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT)

La Loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT) vise à renforcer les instruments de police préventifs existants et prévus en dehors de la procédure pénale, soit avant l'ouverture d'une procédure ou après l'exécution des peines. Elle se comprend en complément aux mesures prévues par le Plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent. Les mesures proposées poursuivent deux buts: empêcher les personnes radicalisées de partir en zone de combat et les couper de leur environnement criminogène.

Date d'ouverture: 8 décembre 2017

Date limite: 28 mars 2018

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Office fédéral de la police, Nussbaumstrasse 29, 3003 Berne, tél. 058 464 05 86, www.fedpol.admin.ch

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:
www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html

19 décembre 2017

Chancellerie fédérale